

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02964

Numéro SIREN : 483 500 708

Nom ou dénomination : 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/018571

SAS 2 RUE DIEUDONNE COSTES

2 rue Dieudonné Costes

31700 BLAGNAC

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

23 - 25 Allée du Rouergue
31770 COLOMIERS
Tél : 05 34 55 22 55
Fax : 05 34 55 22 56
E-mail : accueil@audiex-onno.com



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	4
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	5
<i>Détail de l'Actif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	11
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	16
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	17
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	18
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	19
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	20
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	21
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	22
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	23
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	24
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	25
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	26
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	27
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	28
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	29
<i>2058A - Déductions diverses</i>	30
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	31
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	32
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	33
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	34
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	35
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	36
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	37
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	38
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	39
<i>Règles et méthodes comptables</i>	40
<i>Annexe libre</i>	42
<i>Immobilisations</i>	43
<i>Amortissements</i>	44
<i>Provisions</i>	45
<i>Créances et Dettes</i>	46
<i>Produits à recevoir</i>	47
<i>Charges à payer</i>	48
<i>Capital social</i>	49
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	50
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	52
<i>Effectif moyen</i>	53
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	54
<i>Charges constatées d'avance</i>	55
<i>Transferts de charges</i>	56

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2 RUE DIEUDONNE COSTES** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	21 018 267	euros
Chiffre d'affaires :	7 462 245	euros
Résultat net comptable :	-930 532	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à COLOMIERS

Le 18/06/2024

Signature

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	50 637	29 412	21 225	21 492
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	3 777 000		3 777 000	3 777 000
	Constructions	34 660 490	22 709 052	11 951 438	13 251 934
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 007 018	953 803	53 215	41 727
	Autres immobilisations corporelles	7 777 259	4 804 657	2 972 602	3 375 942
	Immobilisations en cours	101 713		101 713	39 930
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations				1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	56 258		56 258	70 734	
	TOTAL (II)	47 430 375	28 496 924	18 933 450	20 580 260
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	18 615		18 615	21 476
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				591
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	289 809	896	288 913	594 602
	Autres créances	439 127		439 127	154 746
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 279 299		1 279 299	2 283 206	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	58 863		58 863	77 335
	TOTAL (III)	2 085 713	896	2 084 817	3 131 958
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	49 516 087	28 497 820	21 018 267	23 712 217

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	596 706	596 706
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation	6 452 225	6 452 225
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 815 603)	(3 974 441)
	Résultat de l'exercice	(930 532)	(841 162)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 302 796	2 233 328
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	15 704	70 973
	Total des provisions	15 704	70 973
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 293 137	13 842 403
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 695 190	2 551 119
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	178 320	181 599
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	787 493	1 031 163
	Dettes fiscales et sociales	597 655	644 260
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 147 972	3 157 371	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	19 699 767	21 407 916
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	21 018 267	23 712 217
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(930 532,22)	(841 161,89)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 639 978	6 300 436
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 202	148 386
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	(3 227)		(3 227)	(1 992)
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 465 471		7 465 471	6 348 090
	Montant net du chiffre d'affaires	7 462 245		7 462 245	6 346 097
	Production stockée				
	Production immobilisée			7 198	6 655
	Subventions d'exploitation			26 459	232 728
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			93 787	90 470
Autres produits			2 556	2 164	
Total des produits d'exploitation (1)				7 592 245	6 678 114
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			663 800	574 233
	Variation de stock			2 861	3 039
	Autres achats et charges externes			3 174 020	2 608 359
	Impôts, taxes et versements assimilés			529 045	537 183
	Salaires et traitements			1 415 812	1 319 708
	Charges sociales du personnel			471 467	454 980
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 853 218	1 580 850
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			2 252		
Autres charges			35 124	106 681	
Total des charges d'exploitation (2)				8 147 599	7 185 034
RESULTAT D'EXPLOITATION				(555 355)	(506 920)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(555 355)	(506 920)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 196	97
	Total des produits financiers	7 196	97
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	382 572	325 962
	Total des charges financières	382 572	325 962
RESULTAT FINANCIER		(375 376)	(325 864)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(930 731)	(832 784)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	592 1 532	2 350
	Total des produits exceptionnels	2 125	2 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	426 1 500	10 727
	Total des charges exceptionnelles	1 926	10 727
RESULTAT EXCEPTIONNEL		199	(8 378)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		7 601 565	6 680 561
TOTAL DES CHARGES		8 532 097	7 521 723
RESULTAT DE L'EXERCICE		(930 532)	(841 162)

- | | | |
|--|--|--|
| (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs | | |
| (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (3) dont produits concernant les entreprises liées | | |
| (4) dont intérêts concernant les entreprises liées | | |

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	18 933 450,47	90,08	20 580 259,70	86,79	(1 646 809,23)	-8,00
Concessions brevets et droits similaires	21 225,00	0,10	21 492,12	0,09	(267,12)	-1,24
20500000 LICENCES - LOGICIELS	50 637,17	0,24	50 637,17	0,21		
28050000 AMORT. LICENCES - LOGICIEL	(29 412,17)	-0,14	(29 145,05)	-0,12	(267,12)	-0,92
Terrains	3 777 000,00	17,97	3 777 000,00	15,93		
21100000 TERRAINS	3 777 000,00	17,97	3 777 000,00	15,93		
Constructions	11 951 437,54	56,86	13 251 934,06	55,89	(1 300 496,52)	-9,81
21310000 CONSTRUCTIONS - BATIMENTS	33 069 267,43	157,34	33 069 267,43	139,46		
21350000 AMENAGT, AGENCEMENT/CONSTRUCTIO	1 591 222,29	7,57	1 586 222,29	6,69	5 000,00	0,32
28131000 AMORT. CONSTRUCT. - BATIMENTS	(21 122 814,61)	-100,5	(19 817 408,33)	-83,57	(1 305 406,28)	-6,59
28135000 AMORT. AMENAGT, AGENC/CONST RUC	(1 586 237,57)	-7,55	(1 586 147,33)	-6,69	(90,24)	-0,01
Installations techniques, matériel et outillage	53 215,45	0,25	41 727,30	0,18	11 488,15	27,53
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	740 547,60	3,52	740 547,60	3,12		
21541000 VAISSELLE	12 060,61	0,06	12 060,61	0,05		
21542000 LINGE	11 793,98	0,06	11 793,98	0,05		
21543000 MATERIEL CUISINE	110 365,30	0,53	108 484,89	0,46	1 880,41	1,73
21544000 UNIFORME	10 692,83	0,05	10 691,50	0,05	1,33	0,01
21545000 MATERIEL CHAMBRES	30 970,64	0,15	10 762,22	0,05	20 208,42	187,77
21546000 MATERIEL RESTAURANT	22 775,82	0,11	15 006,09	0,06	7 769,73	51,78
21548000 AUTRES MATERIELS INDUSTRIELS	67 811,50	0,32	63 196,07	0,27	4 615,43	7,30
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	(737 594,89)	-3,51	(734 355,22)	-3,10	(3 239,67)	-0,44
28154100 AMORT. VAISSELLE	(10 086,88)	-0,05	(7 662,64)	-0,03	(2 424,24)	-31,64
28154200 AMORT. LINGE	(10 544,60)	-0,05	(9 120,84)	-0,04	(1 423,76)	-15,61
28154300 AMORT. MATERIEL CUISINE	(95 444,75)	-0,45	(83 818,06)	-0,35	(11 626,69)	-13,87
28154400 AMORT. UNIFORME	(10 188,33)	-0,05	(9 082,25)	-0,04	(1 106,08)	-12,18
28154500 AMORT. MATERIEL CHAMBRES	(11 701,61)	-0,06	(8 780,72)	-0,04	(2 920,89)	-33,26
28154600 AMORT. MATERIEL RESTAURANT	(14 956,70)	-0,07	(14 891,74)	-0,06	(64,96)	-0,44
28154800 AMORT. AUTRES MATERIELS IND.	(63 285,07)	-0,30	(63 104,19)	-0,27	(180,88)	-0,29
Autres immobilisations corporelles	2 972 601,62	14,14	3 375 942,07	14,24	(403 340,45)	-11,95
21810000 INSTAL,AMENAGT,AGENCEMENT DIVERS	757 853,83	3,61	728 717,10	3,07	29 136,73	4,00
21810100 REVETEMENTS SOLS - MOQUETTE	541 162,21	2,57	541 162,21	2,28		
21810200 SIGNALISATION	28 955,45	0,14	28 955,45	0,12		
21810300 TELEPHONIE - TV - CABLAGE	101 732,15	0,48	58 079,15	0,24	43 653,00	75,16
21810400 ECLAIRAGE - ELECTRICITE	319 362,18	1,52	318 795,67	1,34	566,51	0,18
21810600 CLOISONS	1 416,63	0,01	1 416,63	0,01		
21810700 REVETEMENTS MURS - PEINTURE	199 613,46	0,95	201 095,19	0,85	(1 481,73)	-0,74
21810800 MENUISERIE INTERIEURE	1 687 978,54	8,03	1 687 978,54	7,12		
21810900 PLOMBERIE	11 006,14	0,05	10 379,19	0,04	626,95	6,04
21811000 SECURITE INCENDIE	144 754,86	0,69	129 896,24	0,55	14 858,62	11,44
21811100 CHAUFFAGE CLIMATISATION	287 092,19	1,37	271 621,79	1,15	15 470,40	5,70
21811200 AGENCEMENT'S CHAMBRES	416 637,01	1,98	416 637,01	1,76		
21811300 HONORAIRES AGENCEMENT	180 461,34	0,86	179 769,06	0,76	692,28	0,39
21830000 MATERIEL BUREAU / INFORMATIQUE	1 068 717,64	5,08	1 056 604,66	4,46	12 112,98	1,15
21840000 MOBILIER	1 742 770,83	8,29	1 729 334,75	7,29	13 436,08	0,78
21841000 MOBILIER CHAMBRES	139 329,16	0,66	139 329,16	0,59		
21843000 MOBILIER RESTAURANT	148 414,91	0,71	142 278,91	0,60	6 136,00	4,31
28181000 AMORT. INSTAL,AGENCEMENT DIVERS	(541 290,87)	-2,58	(493 726,41)	-2,08	(47 564,46)	-9,63
28181010 AMORT. REVETEMENTS SOLS - MOQU	(271 365,66)	-1,29	(217 523,07)	-0,92	(53 842,59)	-24,75
28181020 AMORT. SIGNALISATION	(14 106,54)	-0,07	(11 210,99)	-0,05	(2 895,55)	-25,83
28181030 AMORT. TELEPHONIE - TV - CABLA	(44 732,18)	-0,21	(38 781,31)	-0,16	(5 950,87)	-15,34
28181040 AMORT. ECLAIRAGE	(170 923,23)	-0,81	(141 655,55)	-0,60	(29 267,68)	-20,66
28181060 AMORT. CLOISONS	(720,72)	-0,003	(579,06)	-0,002	(141,66)	-24,46
28181070 AMORT. REVET. MURS - PEINTURE	(104 324,90)	-0,50	(85 464,10)	-0,36	(18 860,80)	-22,07
28181080 AMORT. MENUISERIE INTERIEURE	(181 593,71)	-0,86	(12 795,86)	-0,05	(168 797,85)	N/S

2 Rue Dieudonne Costes SAS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 596 707 euros
Siège Social : 2 rue Dieudonne Costes, 31700 Blagnac
483 500 708 R.C.S Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 MAI 2024

Le 27 mai 2024 à 14h, au siège social, 2 rue Dieudonne Costes, 31700 Blagnac

La Société Hôtelière Toulouse Blagnac, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 832 164 131, elle-même représentée par la société Schroder Real Estate (France), société par actions simplifiée immatriculée au registre et des sociétés de Paris sous le numéro 505 307 959,

Elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Vincent Chamley, représentant de ladite société en France déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS, société par actions simplifiée au capital de 596.706 €, dont le siège social est à Blagnac (31700) 2 rue Dieudonné Costes BP 21531, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Blagnac sous le numéro 483 500 708, ladite société 2 RUE DIEUDIONNE COSTES étant ci-après dénommée la « Société »,

Les membres du Comité Social et Economique, ont été conviés à assister à la présente Assemblée ainsi que le prévoit la loi (C. tra. Art. L 2323-67 ancien). Ils sont absents et excusés.

Le Commissaire aux comptes, le cabinet SEFAC représentée par Aurélia Rougelin, régulièrement informé est absent.

Monsieur Vincent Chamley préside la séance.

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Présidente de la Société, SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS, représentée par son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes, régulièrement informé.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte que les dépenses non déductibles du résultat fiscal au 31.12.2023, conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts, se montent à 11.238 euros

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 930 532 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à - 5 746 135 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

DECISION : CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE


L'Associé unique, constatant la fin du mandat du cabinet SEFAC décide de renouveler son mandat en tant que Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.



L'Associée unique

2 Rue Dieudonne Costes SAS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 596 707 euros
Siège Social : 2 rue Dieudonne Costes, 31700 Blagnac
483 500 708 R.C.S Toulouse

RAPPORT DE GESTION

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Cher associé,

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous présentons ci-après, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité et les résultats de la Société, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, ainsi que l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 est de 7 462 245 euros. Il était de 6 346 097 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7 592 245 euros contre 6 678 114 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 1 415 812 euros, il était de 1 319 708 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 471 467 euros contre un montant de 454 980 euros au titre de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2023, l'effectif est de 37 personnes.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 8 147 599 euros contre 7 185 034 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de -555 355 euros contre un montant de -506 920 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de -375 376 euros le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de -930 731 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de -325 864 euros pour un résultat courant avant impôts de -832 784 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 199 euros, il était de -8 378 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 930 532 euros, contre une perte de 841 162 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 1 302 796 euros au 31 décembre 2023.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2023 jusqu'à ce jour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 930 532 euros.

Le Président propose d'affecter l'intégralité du résultat au compte report à nouveau.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent des charges non déductible fiscalement pour EUR 11.238.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, dites Réglementées, sont mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, vous trouverez, en annexe du présent rapport de gestion, les tableaux de synthèse des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société définis par les articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

PRETS INTERENTREPRISES

En application de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti, au cours de l'exercice, aucun prêt à des microentreprises, PME, ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

MANDAT DES COMMISSAIRES AU COMPTES

Nous vous informons que le mandat du Commissaire aux comptes arrive à échéance à la clôture de cet exercice. Il conviendra, lors de l'Assemblée Générale de statuer son renouvellement.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires et les résultats de la Société en 2024 devraient être du même ordre que ceux de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions pour votre soutien envers la Société et vous invitons à adopter les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président



ANNEXE

		Article D.441-I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées							59						164
Montant total des factures concernées TTC			8 579,00	9 092,00	1 785,00	22 900,00	42 296 €		116 532 €	27 981 €	45 899 €	34 804 €	225 217 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC			0,18%	0,19%	0,04%	0,48%	0,90%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC									1,54%	0,37%	0,61%	0,46%	2,98%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues TTC													
[C] Délais de paiement de référence utilisés [contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce]													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : (préciser)	x	30 jours EDM				Délais contractuels : (préciser)	x	à réception de facture			
		Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					

2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS

Société par Actions Simplifiée

2, Rue Dieudonné Costes BP 21531

31700 Blagnac Cedex 06

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS
Société par Actions Simplifiée
2, Rue Dieudonné Costes BP 21531
31 700 Blagnac Cedex 06

A l'Associé unique de la société **2 RUE DIEUDONNE COSTES**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2024

**Le Commissaire aux comptes :
SEFAC**

DocuSigned by:
 *Aurélia Rougelin*
246A5C6B03AE410...

15/4/2024 | 10:07 CEST

**Représentée par Madame Aurélia ROUGELIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**